

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2013 ET 2012

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
États des résultats	4
États de l'évolution des soldes de fonds	5
États de la situation financière	6
États des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Renseignements complémentaires	16

RAPPORT DE LA DIRECTION

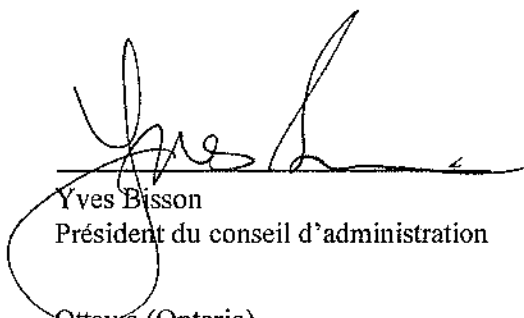
Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les états financiers de la Fondation franco-ontarienne pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012 sont la responsabilité de la direction de la Fondation et ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes comptables suivies par la Fondation sont résumées dans le sommaire des principales méthodes comptables à la note complémentaire 2. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction de la Fondation maintient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont autorisées et comptabilisées, et que les renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles pour dresser des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

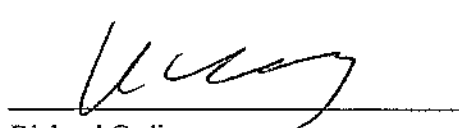
Le conseil d'administration a rencontré la direction et l'auditeur indépendant afin d'étudier les états financiers et de discuter de questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par Marcil Lavallée, auditeur indépendant nommé par les membres de la Fondation. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de l'audit et leur opinion quant aux états financiers de la Fondation.



Yves Bisson
Président du conseil d'administration

Ottawa (Ontario)
Le 13 juin 2013



Richard Cadieux
Trésorier du conseil d'administration

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Fondation franco-ontarienne

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation franco-ontarienne, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1 avril 2011, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la Fondation tire des produits de dons et de collectes de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons et de collectes de fonds comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012, de l'actif à court terme aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1 avril 2011, et des soldes de fonds aux 31 mars 2013 et 2012 et aux 1 avril 2012 et 2011. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2012, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences de la situation décrite dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation franco-ontarienne aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1 avril 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, les principes décrits à la note complémentaire 2 ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 13 juin 2013

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTATS DES RÉSULTATS

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2013 ET 2012

	Fonds d'opération		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		2012 Total
	2013	2012	2013	2012	
	Total	Total	Total	Total	
PRODUITS					
Dons et apports	90 389 \$	92 921 \$	167 280 \$	499 343 \$	592 264 \$
Dons en services	7 500	58 721	-	-	58 721
Collectes de fonds	129 745	76 497	-	-	76 497
Subventions -- Fondation Trillium de l'Ontario	87 900	63 400	-	-	63 400
Contribution -- Agence fédérale de développement économique pour le sud de l'Ontario	25 000	25 000	-	-	25 000
Appui du Fonds jeunesse	13 000	22 000	-	-	22 000
Placements	5 203	6 179	66 368	63 649	69 828
Autres	4 604	5 657	-	-	5 657
Amortissement de l'aide financière reportée	-	15 582	-	-	15 582
	363 341	365 957	233 648	562 992	928 949
CHARGES D'EXPLOITATION					
Charges de collectes de fonds	56 933	31 110	-	-	31 110
Promotion et publicité (annexe A)	201 260	246 568	-	-	246 568
Frais d'administration (annexe B)	100 399	76 364	5 399	26 808	103 172
Fournitures et entretien de l'équipement	9 370	14 669	-	-	14 669
	367 962	368 711	5 399	26 808	395 519
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT APPUIS FINANCIERS	(4 621)	(2 754)	228 249	536 184	533 430
APPUIS FINANCIERS	(4 000)	(10 000)	(47 888)	(323 286)	(333 286)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(8 621) \$	(12 754) \$	180 361 \$	212 898 \$	200 144 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2013 ET 2012

	Fonds d'opération		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		2012 Total
	2013	2012	2013	2012	
SOLDE AU DÉBUT	165 585 \$	178 339 \$	2 020 724 \$	1 835 741 \$	2 014 080 \$
Virement aux apports reportés	-	-	-	(27 915)	(27 915)
Excédent des produits sur les charges	(8 621)	(12 754)	180 361	212 898	200 144
SOLDE À LA FIN	156 964 \$	165 585 \$	2 201 085 \$	2 020 724 \$	2 186 309 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

6

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2013	2012	1 avril 2011
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	102 184 \$	- \$	102 184 \$	11 887 \$	136 240 \$
Débiteurs	17 752	-	17 752	16 089	5 160
Intérêts courus à recevoir	-	40 612	40 612	26 555	31 214
Contribution à recevoir	10 017	-	10 017	475 000	-
Frais payés d'avance	-	-	-	474	228
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	-	466 139	466 139	310 000	640 000
Avances (dûs) interfonds, sans intérêt	29 899	(29 899)	-	-	-
	159 852	476 852	636 704	840 005	812 842
PLACEMENTS (note 4)	-	2 696 300	2 696 300	2 330 000	1 635 000
IMMOBILISATIONS (note 5)	16 277	-	16 277	8 580	-
	176 129 \$	3 173 152 \$	3 349 281 \$	3 178 585 \$	2 447 842 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

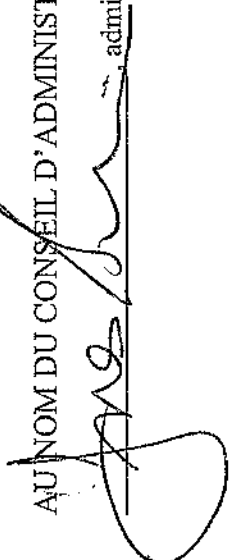
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

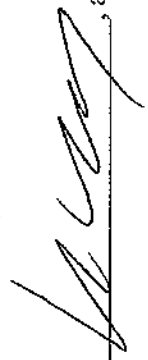
31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2013	2012	1 avril 2011
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs et frais courus (note 7)	19 165 \$	- \$	19 165 \$	52 567 \$	37 613 \$
Subvention reportée (note 8)	-	-	-	18 000	-
Produits reportés (note 9)	-	-	-	16 575	-
Partie courante de l'hypothèque mobilière (note 10)	-	-	-	-	25 000
Hypothèque mobilière renouvelable au cours du prochain exercice (note 10)	-	-	-	-	23 320
	19 165	-	19 165	87 142	85 933
APPORTS REPORTÉS (note 11)	-	972 067	972 067	905 134	332 247
AIDE FINANCIÈRE REPORTÉE	-	-	-	-	15 582
	19 165	972 067	991 232	992 276	433 762
SOLDES DE FONDS					
Non affecté	156 964	-	156 964	165 585	178 339
Affectation externe	-	2 201 085	2 201 085	2 020 724	1 835 741
	156 964	2 201 085	2 358 049	2 186 309	2 014 080
	176 129 \$	3 173 152 \$	3 349 281 \$	3 178 585 \$	2 447 842 \$

Éventualités (note 13)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


administrateur


administrateur

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2013 ET 2012

8

	2013	2012
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	171 740 \$	200 144 \$
Ajustements pour :		
Amortissement de l'aide financière reportée	-	(15 582)
Amortissement des immobilisations	5 214	2 304
	176 954	186 866
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(1 663)	(10 929)
Intérêts courus à recevoir	(14 057)	4 659
Contribution à recevoir	464 983	(475 000)
Frais payés d'avance	474	(246)
Créditeurs et frais courus	(33 402)	14 954
Subvention reportée	(18 000)	18 000
Produits reportés	(16 575)	16 575
	558 714	(245 121)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(522 439)	(365 000)
Acquisition d'immobilisations	(12 911)	(10 884)
	(535 350)	(375 884)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des apports reportés	66 933	572 887
Virement aux apports reportés	-	(27 915)
Remboursement de l'hypothèque mobilière	-	(48 320)
	66 933	496 652
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	90 297	(124 353)
ENCAISSE AU DÉBUT	11 887	136 240
ENCAISSE À LA FIN	102 184 \$	11 887 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

9

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation franco-ontarienne a été constituée sans apport de capital en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, la Fondation est exonérée d'impôt sur le revenu.

La Fondation a pour objet la création et l'administration d'un fonds permanent dont les produits serviront à :

- a) Promouvoir l'avancement de l'éducation des franco-ontariens et des franco-ontariennes par tous les moyens, dont les suivants : remise de bourses, appui aux initiatives d'éducation populaire et d'alphabétisation, aide à la préparation et à la diffusion de l'information, aide à la publication de journaux et de revues, à la tenue de colloques et à la recherche, appui aux organismes qui favorisent le développement de leurs membres par des projets, des rencontres et des ateliers de formation, support aux organismes travaillant à l'amélioration de la qualité de l'éducation.
- b) Favoriser et encourager l'usage du français, l'épanouissement des francophones et la diffusion de la culture française en Ontario par tous les moyens, dont les suivants : traduction de documents, mise en place de services au public, aide aux activités artistiques, culturelles et communautaires, aide aux médias d'information.
- c) Favoriser le développement social et communautaire des franco-ontariens par tous les moyens, dont les suivants qui sont énoncés sans limiter la généralité de ce qui précède : appui aux organismes pour la tenue de diverses activités spéciales favorisant les services en français, les organismes communautaires et la diffusion du français en Ontario.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

La Fondation utilise la comptabilité par fonds, laquelle requiert des fonds distincts afin de respecter les diverses conditions imposées à la Fondation.

Les fonds suivants sont utilisés par l'organisme :

Fonds d'opération

Ce fonds sert à comptabiliser les produits et les charges liés à l'exploitation de la Fondation qui sont sous le contrôle de la direction. Le Fonds n'est pas soumis à des affectations externes.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance

Le Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance est un fonds grevé d'affectations d'origine externes dans lequel la Fondation enregistre les dons et les apports reçus pour une période indéfinie dont la distribution est orientée par les donateurs. On y enregistre également la portion des produits de placements du fonds disponible pour distribution aux fins de bienfaisance.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux NCOSBL requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

La Fondation comptabilise les subventions, les contributions et les apports reçus pour une période déterminée selon la méthode du report. Les subventions, les contributions et les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports affectés reçus pour une période indéfinie sont comptabilisés dans les produits du Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance lorsqu'ils sont encaissés.

Les promesses de dons ne sont comptabilisées qu'une fois reçues vu le caractère incertain de leur perception.

Les produits de placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits des collectes de fonds et autres produits sont constatés lorsqu'ils sont reçus.

L'aide financière est constatée aux produits en fonction de la charge d'intérêt sur la dette à long terme.

Dons en services

La Fondation comptabilise les dons en services lorsqu'ils peuvent être évalués au prix d'un effort raisonnable. Les montants sont comptabilisés à la juste valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

La Fondation ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise. Les frais d'administration ventilés au Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance représentent entre 10 % et 25 % de l'attribution des produits de placements alloués au Fonds.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Le matériel informatique est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des débiteurs, des intérêts courus à recevoir, de la contribution à recevoir et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et de l'hypothèque mobilière.

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

12

3. IMPACT DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

La Fondation a choisi d'appliquer les NCOSBL. Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels la Fondation a appliqué les NCOSBL.

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2013 ont été élaborés en fonction des NCOSBL et notamment des dispositions prévues au chapitre 1501, « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif » relatives aux premiers adoptants de ce référentiel comptable. L'incidence de l'adoption de ces normes n'a aucun effet sur les soldes de fonds retraités à la date de transition, soit le 1 avril 2011.

4. PLACEMENTS

	2013	2012	1 avril 2011
Dépôts à terme – 1,25 % à 3,67 %, échéant à différentes dates jusqu'en 2017	2 862 439 \$	2 340 000 \$	1 975 000 \$
Parts privilégiées (taux de dividende de 4,0 % à 4,25 %)	300 000	300 000	300 000
	3 162 439	2 640 000	2 275 000
Placements réalisables au cours du prochain exercice	466 139	310 000	640 000
	2 696 300 \$	2 330 000 \$	1 635 000 \$

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement	2013	2012	1 avril 2011
Matériel informatique	23 795 \$	7 518 \$	16 277 \$	8 580 \$	- \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

La Fondation dispose d'une marge de crédit autorisée de 10 000 \$ renouvelable annuellement au taux de base plus 1 %. Cette marge de crédit est garantie par un dépôt à terme de 10 000 \$ et est inutilisée au 31 mars 2013.

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

13

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2013	2012	1 avril 2011
Fournisseurs et frais courus	13 674 \$	49 288 \$	35 457 \$
Sommes à remettre à l'État	5 491	3 279	2 156
	19 165 \$	52 567 \$	37 613 \$

8. SUBVENTION REPORTÉE

	2013	2012	1 avril 2011
Solde au début	18 000 \$	- \$	- \$
Plus : montants reçus durant l'exercice	-	81 400	-
Moins : montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(18 000)	(63 400)	-
Solde à la fin	- \$	18 000 \$	- \$

9. PRODUITS REPORTÉS

	2013	2012	1 avril 2011
Solde au début	16 575 \$	- \$	- \$
Plus : montants reçus durant l'exercice	-	38 575	-
Moins : montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(16 575)	(22 000)	-
Solde à la fin	- \$	16 575 \$	- \$

10. HYPOTHÈQUE MOBILIÈRE

	2013	2012	1 avril 2011
Hypothèque mobilière, garantie par des placements – 6,11 %, échue le 30 septembre 2011, remboursable par versement annuel de 25 000 \$, capital plus intérêts	- \$	- \$	48 320 \$
Partie courante	-	-	25 000
Renouvelable au cours du prochain exercice	-	-	23 320
	- \$	- \$	- \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

14

11. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont assortis de certaines conditions selon une période déterminée.

	2013	2012	1 avril 2011
Solde au début	905 134 \$	332 247 \$	- \$
Plus : apports reçus au cours de l'exercice	49 163	540 175	331 130
Plus : produits de placement gagnés au cours de l'exercice	19 483	13 830	1 242
Plus : virement aux apports reportés	-	27 915	-
Moins : montant constaté à titre de frais de gestion au cours de l'exercice	(1 713)	(1 549)	(125)
Moins : montant constaté à titre de retrait au cours de l'exercice	-	(7 484)	-
Solde à la fin	972 067 \$	905 134 \$	332 247 \$

Les soldes des apports reportés se composent comme suit :

	2013	2012	1 avril 2011
Fondation Donatien-Frémont	275 689 \$	268 107 \$	260 000 \$
Club Richelieu Ottawa	66 220	64 102	62 090
Centre de services Guigues	21 209	20 625	10 157
Fondation du Collège d'Alfred	16 270	10 000	-
Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO)	54 102	51 774	-
Conseil de la coopération de l'Ontario	17 168	16 674	-
Rendez-vous des aînés francophones d'Ottawa	18 426	14 485	-
ESTARIO	18 204	9 367	-
Services communautaires			
- Prescott-Russell	5 070	-	-
Centre Pauline Charron	24 990	-	-
FedDev Ontario - Fonds Microcrédit	454 719	450 000	-
Solde à la fin	972 067 \$	905 134 \$	332 247 \$

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fondation sont liés aux débiteurs. La Fondation consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

De plus, la Fondation évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La Fondation établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Environ 74 % du total des comptes clients sont à recevoir de cinq entités. La Fondation évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Fondation à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variables à un risque de flux de trésorerie. La Fondation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour neutraliser les incidences de ce risque.

La Fondation assume une marge de crédit comportant un taux d'intérêt variable. Conséquemment, elle encourt un risque de taux d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière.

L'hypothèque mobilière porte un taux d'intérêt fixe et, par conséquent, les risques auxquels la Fondation est exposée sont minimes.

13. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de la Fondation pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Caution

La Fondation a cautionné les marges de crédit de deux organismes (Radio de la communauté francophone d'Ottawa et l'Association de la presse francophone). Le risque maximal en vertu de ces deux cautions est de 305 000 \$ et est garanti par des dépôts à terme équivalents à ces cautions. La Fondation estime que la probabilité d'avoir à engager des coûts importants en raison de la caution de l'Association de la presse francophone est faible, alors que celle de la Radio de la communauté francophone d'Ottawa est élevée. Il est impossible pour le moment de déterminer si un montant devra être assumé par la Fondation. Advenant le cas où la Fondation aurait à déboursier un montant, il serait imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2013 ET 2012

16

ANNEXE A – PROMOTION ET PUBLICITÉ

	2013	2012
Fonds d'opération		
Salaires et avantages sociaux	129 695 \$	133 529 \$
Papeterie et impression	15 046	11 344
Services professionnels	21 743	24 593
Frais de déplacement	6 693	4 417
Frais de bureau	3 804	3 156
Campagnes promotionnelles	21 467	66 214
Télécommunications	2 812	3 315
	201 260 \$	246 568 \$

ANNEXE B – FRAIS D'ADMINISTRATION

	2013	2012
Fonds d'opération		
Salaires et avantages sociaux	54 319 \$	59 213 \$
Loyer et frais de bureau	13 510	12 074
Honoraires professionnels	23 741	17 594
Assurances	5 544	5 539
Télécommunications	2 812	3 315
Fournitures	266	1 353
Frais de réunion	392	70
Intérêts sur l'hypothèque mobilière	-	1 710
Amortissement des immobilisations	5 214	2 304
Frais d'administration imputés au Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	(5 399)	(26 808)
	100 399	76 364
Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		
Honoraires de gestion – Fonds jeunesse	-	22 823
Honoraires de gestion – Autres fonds	5 399	3 985
	5 399	26 808
	105 798 \$	103 172 \$

